



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITÉE

E/ICEF/1998/P/L.29
4 juin 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire de 1998
8-11 septembre 1998
Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION RELATIVE AU FINANCEMENT D'UN PROGRAMME DE PAYS
DE COURTE DURÉE

Colombie**

RÉSUMÉ

Le présent document contient une recommandation relative au financement, par prélèvement sur la masse commune des ressources et les fonds supplémentaires, du programme de la Colombie pour soutenir pendant un an des activités qui conduiront à l'élaboration d'un programme de pays d'une durée normale. Le Directeur exécutif recommande que le Conseil d'administration approuve, pour l'année 1999, un montant de 840 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources, sous réserve que les fonds soient disponibles, et un montant de 2 millions de dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve que des contributions à des fins spéciales soient disponibles.

* E/ICEF/1998/12.

** Les chiffres indiqués dans le présent document sont définitifs et tiennent compte des soldes non utilisés de la coopération opérationnelle à la fin de 1997. Ils figureront dans le "Résumé des recommandations de 1998 relatives à la masse commune des ressources et aux fonds supplémentaires" (E/ICEF/1998/P/L.21).

DONNÉES DE BASE
(1996, sauf indication contraire)

| | |
|---|-------|
| Nombre d'enfants (en millions, 0-18 ans) | 14,64 |
| TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) | 31 |
| TMI (pour 1 000 naissances vivantes) | 26 |
| Pourcentage des enfants présentant une insuffisance pondérale (modérée et grave, 1995) | 8 |
| Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes, 1990) | 100 |
| Taux d'alphabétisation (hommes/femmes, 1995) | 91/91 |
| Taux net de scolarisation primaire (garçons/filles, 1995) | 90/91 |
| Pourcentage des enfants inscrits en première année d'école primaire qui atteignent la cinquième année (1995) | 58 |
| Pourcentage de la population ayant accès à l'eau salubre (1995) | 85 |
| Programmes élargis de vaccination financés par l'État (en pourcentage, 1995) | 99 |
| PNB par habitant (dollars) | 2 140 |

Enfants d'un an ayant reçu une série complète de vaccins contre (1996) :

| | |
|--------------------------------|------|
| tuberculose : | 98 % |
| diphtérie/coqueluche/tétanos : | 92 % |
| rougeole : | 95 % |
| poliomyélite : | 93 % |

Femmes enceintes vaccinées contre :

tétanos : .. %

LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. La brutalité et l'extension du conflit armé en Colombie, qui entraînent une aggravation des violences sociales et de l'insécurité, ont provoqué une détérioration de la situation des enfants et des femmes dans le pays. Les enfants colombiens ont gravement souffert du conflit ces 40 dernières années. Les enfants et les femmes forment l'essentiel du million de personnes déplacées à cause de la violence. La majorité des personnes déplacées vivent à présent dans des quartiers marginaux surpeuplés des villes colombiennes.

2. Dans les années 90, la politique économique du pays a obtenu de modestes résultats. La croissance annuelle a été en moyenne de 4,45 % de 1991 à 1995, est tombée à 2,1 % en 1996, puis s'est redressée à 3 % en 1997. En 1996, le produit national brut par habitant atteignait 2 140 dollars et l'inflation était de 18 %. Selon les estimations, 55 % de la population vivaient dans la pauvreté en 1996, la proportion étant plus élevée parmi la population autochtone, la population afro-colombienne et la population rurale.

3. Près de 3,5 millions d'enfants colombiens n'ont pas été déclarés à l'état civil. Quelque 2 millions de garçons et de filles sont maltraités chaque année, dont 850 000 gravement. En 1995, les hôpitaux ont traité 32 371 cas de

/...

blessures chez des enfants de moins de 18 ans, un tiers à la suite de violences familiales. Au cours du premier semestre de 1998, 700 cas d'exploitation sexuelle ont été signalés, 85 % d'entre eux concernant des filles. En 1996, la violence a provoqué le décès de 4 322 enfants. Chaque jour, en moyenne six enfants sont victimes d'homicides en Colombie.

4. On estime que près de 2 millions d'enfants colombiens de 7 à 17 ans travaillent. Parmi les adolescents âgés de 14 à 17 ans qui travaillent, seulement 1 sur 10 bénéficie d'une couverture sociale. Leur semaine de travail est de 50 heures en moyenne, alors que la loi fixe la limite à 26 heures pour les travailleurs de leur âge, et 20 à 25 % de ces jeunes exercent des tâches dangereuses. Dans les villes, 784 000 enfants travaillent dans le secteur informel. Sept enfants sur 10 ne fréquentent pas l'école. Selon l'Instituto Colombiano de Bienestar Familiar (ICPF) (Institut colombien pour le bien-être familial), environ 30 000 enfants, dont près de 90 % sont des garçons, vivent dans les rues des grandes villes. La majorité des enfants quittent définitivement l'école avant la fin de leurs études. Trois enfants sur quatre consomment régulièrement de l'alcool, de la drogue ou du tabac, ou inhalent diverses substances. Le pays dispose de 34 centres d'accueil de jeunes délinquants qui peuvent abriter 1 600 adolescents; en 1996 cependant, leur taux d'occupation atteignait 330 %. Près de trois adolescents délinquants sur quatre sont âgés de 15 à 17 ans.

5. La plupart des objectifs du Sommet mondial pour les enfants ont été atteints en Colombie. Selon les estimations, le taux de mortalité infantile était de 26 pour 1 000 nouveau-nés vivants en 1996. Il atteint cependant 76 pour 1 000 dans les régions où la pauvreté et la misère sont endémiques. Les principales causes de décès sont les difficultés périnatales, la pneumonie, la bronchite et la diarrhée aiguë. Pour l'ensemble du pays, la vaccination et la lutte contre les maladies évitables grâce aux vaccins chez les enfants de moins de 5 ans donnent des résultats satisfaisants. La malnutrition a été réduite de moitié entre 1996 et 1997, tombant à 8 %. Le taux de mortalité maternelle (TMM) reste élevé : il était de 100 pour 100 000 nouveau-nés vivants en 1990, selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (les estimations du Ministère de la santé indiquaient un taux de 78 sur 100 000 en 1996). Dans certaines régions, le TMM atteint 130 décès pour 100 000 nouveau-nés vivants. Le taux d'allaitement exclusivement au sein reste peu élevé : 11 % au cours des six premiers mois. Depuis 1997, la Colombie enrichit sa farine avec du fer, de l'acide folique et de la vitamine B. En 1998, le pays a été déclaré exempt de troubles dus aux carences en iode.

6. Quarante-deux pour cent seulement des enfants ont accès à l'enseignement préscolaire public. Sur 100 enfants qui entrent à l'école primaire, 58 terminent la cinquième année mais seulement 40 le font en cinq ans, et 30 seulement terminent le cycle d'enseignement élémentaire. Le taux national d'analphabétisme se situe entre 9 et 11 %; dans les campagnes, cependant, l'analphabétisme touche de 24 à 30 % de la population. Environ 2,7 millions d'enfants âgés de 14 à 17 ans ne fréquentent pas l'école. Sur 100 enfants de la même tranche d'âge, 47 entrent dans l'enseignement secondaire du premier cycle, 84 % d'entre eux provenant des zones urbaines. Il n'y a pas d'inégalité entre les sexes pour l'accès au système scolaire mais le pays a fort à faire pour élever la qualité de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire.

7. Si de nombreux objectifs du Sommet ont été atteints ou sont en voie de l'être, la situation reste néanmoins précaire dans les domaines de la santé et de l'éducation, surtout dans les régions les plus pauvres, ce qui témoigne de l'exclusion sociale dont sont toujours victimes les pauvres et les populations autochtones et afro-colombiennes. Des problèmes comme la mortalité maternelle et l'accès à l'eau et à l'assainissement appellent toujours une action décisive à l'échelle nationale. Les violations des droits les plus flagrantes pèsent sur les enfants qui participent directement ou indirectement aux conflits armés comme enfants-soldats, qui sont déplacés à l'intérieur du pays, exposés aux mines terrestres ou victimes d'abus et d'exploitation.

COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1993-1998

8. Le programme de pays pour la période 1993-1998 avait pour objet de mettre en permanence l'enfant au centre des préoccupations de l'État et de la société civile, et de promouvoir une culture de respect de ses droits. L'UNICEF a appuyé la formulation de politiques et de programmes conformes aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants, qui ont été repris dans le plan d'action national; elle s'est employée à centrer l'attention sur l'ensemble des problèmes des enfants, des jeunes et des femmes.

9. Le programme de coopération précédent s'est divisé en deux phases distinctes, 1993-1995 et 1996-1998, et la réussite a été due essentiellement, dans les deux cas, à la solidité interne du bureau de l'UNICEF. La première période a été marquée par des opérations sectorielles incohérentes qui n'ont pas permis de répondre à l'évolution des besoins des enfants en Colombie. Les niveaux d'exécution ont été très bas, entre 30 et 35 %, en moyenne. Dans la deuxième période, le bureau de pays a fait du perfectionnement de ses méthodes de gestion le point de départ pour définir la mission de l'UNICEF en Colombie. Les capacités organisationnelles ont été renforcées en créant des équipes et en établissant la responsabilité collective d'obtenir des résultats dans un environnement où l'apprentissage continu tenait une place majeure. L'amélioration qui en a résulté pour la qualité de l'assistance technique de l'UNICEF et l'image de l'institution a joué un rôle déterminant dans la mobilisation des capacités des homologues nationaux.

10. Au cours de la deuxième période, deux changements fondamentaux ont été introduits dans le programme de pays. D'une part, pour la première fois, la situation des enfants dans les conflits armés a fait l'objet d'une composante essentielle du programme. Ce choix, qui a ouvert la voie de la participation à l'initiative de paix, a singulièrement contribué à mobiliser la société en faveur des enfants et à convaincre l'opinion que l'objectif primordial de l'UNICEF est de s'attaquer aux problèmes des enfants à la base. D'autre part, le programme en cours de services de base et les composantes colombiennes des programmes pour les sous-régions andines et amazoniennes qui, précédemment orientés vers les services de base, ont été mis au service du développement local, avec trois composantes : a) renforcement de la gestion locale de la fourniture des services; b) renforcement de la participation des collectivités au développement local et amélioration de la planification et de la conception concertées des services de base; et c) utilisation de l'expérience acquise dans 24 municipalités pilotes pour concevoir le processus national de décentralisation.

11. L'application de la Convention relative aux droits de l'enfant en Colombie met en lumière l'extrême importance des mouvements sociaux dans la formation des valeurs sociales en rapport avec les droits de l'enfant. En 1996, à la faveur d'un vote organisé dans le cadre du Mouvement des enfants pour la paix et les droits, 2,7 millions d'enfants colombiens ont choisi comme valeurs prioritaires la paix et la vie. En 1997, les adultes ont tenu leur propre scrutin, intitulé Mandat pour la paix, la vie et la liberté; 10 millions de votants ont rejeté le recours à la force contre les populations civiles et ont exigé qu'il soit mis fin aux déplacements forcés, aux assassinats, aux enlèvements et à l'implication des enfants dans le conflit. Les enseignements qui en découlent pour le programme de pays sont inestimables : a) des thèmes porteurs comme celui de la paix ont un fort pouvoir de mobilisation; b) la participation des enfants facilite la mobilisation des adultes et constitue un investissement dans une génération montante qui sera davantage respectueuse des droits et de la diversité; c) la collaboration avec des organismes qui ont fait leurs preuves facilite l'accès à l'expérience humaine et institutionnelle; d) la participation est un puissant moyen de forger un consensus et de donner réellement une voix à la société civile; e) le rôle de l'UNICEF est celui d'un courtier impartial, exception faite des situations où l'intérêt des enfants entre en jeu; f) la voix des enfants acquiert une grande force lorsqu'elle est appuyée par celle des adultes; g) la mobilisation en faveur des droits de l'enfant doit s'insérer dans une perspective de long terme; h) l'impact des médias justifie largement les efforts déployés pour retenir leur attention et leur coopération; et i) il est possible de donner aux enfants les moyens de se faire entendre, sans donner l'impression d'une manipulation par les adultes.

12. À l'issue d'un processus difficile où l'UNICEF a joué un rôle primordial, la participation de la société civile à la réforme de la législation relative aux enfants a trouvé un appui réel auprès des parlementaires et permet le déroulement d'un vaste débat sur le projet de législation concernant les droits de l'enfant. En outre, deux fronts majeurs ont été ouverts lorsque l'UNICEF a contribué, d'une part, à rendre plus effectif l'investissement social en faveur des enfants, en commençant par une analyse "20/20" et, d'autre part, à mobiliser les ressources privées et publiques en faveur des enfants. Cette action a suscité un sentiment croissant de coresponsabilité vis-à-vis des enfants, comme en témoigne le volume croissant des contributions du secteur privé en faveur des programmes destinés aux enfants. De même, l'aide que l'UNICEF a apportée à la formulation des plans de développement locaux a abouti à une augmentation considérable des dépenses publiques consacrées aux enfants.

13. L'examen à mi-parcours effectué en 1996 a réuni des homologues des services publics et des organisations non gouvernementales actifs aux niveaux national et infranational, et des représentants d'institutions des Nations Unies et d'organismes bilatéraux. Il a suscité les transformations dont le programme de pays avait besoin pour mieux répondre à la situation des enfants et renforcer son efficacité. Le nouveau programme, qui englobe la protection des enfants dans les conflits armés, a une portée plus vaste et intersectorielle et s'articule sur trois domaines d'action : a) les politiques publiques et les enfants; b) la mobilisation sociale et la communication; et c) le développement local. Cette réorientation a été dictée par le souci de promouvoir la paix et le respect des droits de l'enfant. Dans l'optique du programme de pays, cette promotion est un processus à long terme et le programme doit mobiliser les

ressources et les appuis dans le pays. S'inscrivaient implicitement dans cette réorientation la promotion de la justice sociale, le développement durable et l'égalité entre les sexes. Bien entendu, l'UNICEF continuera d'oeuvrer en faveur de la réalisation des objectifs pour l'an 2000 et de veiller à ce que les résultats obtenus soient durables.

14. Le programme de pays pour 1993-1997 a été prolongé jusqu'en 1998 à l'aide des fonds non utilisés. Le budget intégré pour l'exercice biennal 1998-1999 suit les orientations de programme convenues lors de l'examen à mi-parcours. Le programme de pays de courte durée qui est proposé permettra à l'UNICEF d'examiner la formulation du nouveau programme avec le nouveau gouvernement qui entrera en fonctions en août 1998.

RECOMMANDATION DE COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1999

Prévisions de dépenses annuelles (En milliers de dollars des États-Unis)

| | Masse commune des ressources | Fonds supplémentaires | Total |
|---------------------------------------|---------------------------------|--------------------------|--------------|
| Politiques publiques | 300 | 280 | 580 |
| Développement local | 280 | 660 | 940 |
| Mobilisation sociale et communication | 260 | 1 060 | 1 320 |
| Total | 840 | 2 000 | 2 840 |

Objectifs et stratégies

15. Les objectifs primordiaux du programme de pays sont les suivants : a) mieux sensibiliser la société à la situation des enfants et des femmes et mobiliser davantage les Colombiens, spécialement les enfants, en faveur du respect des droits de l'enfant; b) amener la société à répondre à l'attente suscitée par la mobilisation des enfants et des adultes en sensibilisant le Gouvernement et la société à la nécessité de protéger les enfants dans les conflits armés, les enfants au travail et les enfants victimes d'abus et d'exploitation, et en rappelant systématiquement qu'il faut réaliser les objectifs fixés par le Sommet mondial pour les enfants; c) continuer d'inciter les autorités centrales et locales à une plus grande efficacité et une plus grande équité dans l'investissement social; d) aider à adapter la législation nationale à la Convention relative aux droits de l'enfant; e) continuer à soutenir le développement local, dans le cadre de la décentralisation nationale, dans certaines zones urbaines marginalisées et dans les zones rurales où vivent les populations autochtones et afro-colombiennes.

16. Le programme de pays de courte durée suivra les stratégies de la période 1996-1998 en donnant une place particulière aux éléments suivants : a) la planification concertée et la création d'équipes avec les homologues; b) un recentrage plus marqué sur les enfants; c) des actions novatrices qui créent une demande en matière de droits de l'enfant, combinées avec l'extension des interventions ayant fait leurs preuves; d) le renforcement continu des capacités des homologues à tous les niveaux; e) la mobilisation des ressources et des mouvements, en mettant en avant le partage des responsabilités.

17. Si les objectifs fixés pour le financement supplémentaire ne peuvent pas être atteints, les programmes seront réajustés en réduisant les composantes pour le développement local, la communication et la mobilisation sociale, ce qui touchera surtout la couverture et le nombre de projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Politiques publiques

18. Le programme pour les politiques publiques continuera de veiller à ce que les droits des enfants et des femmes, outre la paix et l'équité entre les sexes, soient intégrés durablement dans les politiques sociales. Il cherchera aussi à promouvoir la participation publique à la formulation des politiques sociales, économiques et fiscales pour qu'elles répondent mieux aux besoins des enfants.

19. L'une des principales activités du programme consistera à mobiliser des ressources aux plans international, national et local pour favoriser la mise au point et la poursuite de politiques en faveur des enfants et des familles, notamment les plus pauvres. À partir des résultats de l'Initiative 20/20, le programme établira, en collaboration avec les homologues chargés de la planification et de la fiscalité, un projet commun portant sur des ajustements fiscaux en faveur du secteur social et des pauvres. Un cours sera organisé, à l'intention de certains homologues clefs, sur les techniques efficaces de programmation dans le domaine de l'enfance. Les droits des enfants et des femmes seront intégrés à des cours pilotes de sciences sociales dans les universités nationales afin de mieux sensibiliser les générations futures de décideurs et de planificateurs aux problèmes des enfants du point de vue de leurs droits.

Développement local

20. Le programme pour le développement local s'appuiera sur les réalisations antérieures pour exécuter les tâches suivantes : a) poursuivre l'exécution d'activités de développement local suivant la perspective des droits dans 24 zones urbaines et rurales prioritaires (régions de l'Amazone, des Andes et de la côte pacifique), en appliquant la même stratégie de renforcement de la gestion locale, d'élargissement de la participation communautaire et d'amélioration de l'efficacité dans la fourniture des services de base financés par le programme et par les ressources locales; b) utiliser les enseignements tirés du processus de décentralisation et du travail effectué avec des organismes régionaux de coordination comme le Conseil régional de la planification sociale et économique et les écoles d'administration publique qui forment les responsables; c) mettre en place, à titre pilote, des mécanismes de suivi des droits de l'enfant dans quelques municipalités en donnant la priorité à celles qui relèvent du programme sous-régional andin.

Communication et mobilisation sociale

21. Ce programme vise à renforcer la mobilisation des enfants en faveur des droits et de la paix. Il consolidera l'acquis en cherchant à ce que la paix et les droits des enfants et des femmes figurent parmi les préoccupations actives des responsables et des faiseurs d'opinion nationaux et locaux, et en favorisant la participation des communautés et des enfants au débat sur les questions

concernant la paix. Il appuiera les processus qui créent du capital social profitant aux enfants. Le programme prévoit également la recherche de fonds auprès du secteur privé, des ventes de cartes de vœux et d'autres activités qui procureront des fonds supplémentaires pour financer le programme de pays.

22. Les principales activités prévues sont les suivantes : a) établir une stratégie commune entre les organisations non gouvernementales (ONG) pour mobiliser les enfants; b) appuyer la participation des organisations non gouvernementales les plus engagées et les plus représentatives à l'initiative du Ministère de l'éducation pour "La paix de 1 000 jours", afin de renforcer les enseignements portant sur la paix et les droits dans les programmes scolaires; c) poursuivre la sensibilisation des institutions nationales compétentes pour les informer des expériences concrètes en matière de prévention des accidents provoqués par les mines terrestres, de réhabilitation psychosociale des enfants déplacés dans le pays et de protection des enfants au travail, en particulier ceux qui ont des emplois dangereux; d) mettre au point des stratégies novatrices pour lutter contre les mauvais traitements infligés aux enfants; e) former les journalistes à la déontologie en matière d'information sur les enfants et les sensibiliser aux droits des enfants; f) faire campagne en faveur de mesures juridiques et de programmes d'action pour assurer la paix et le respect des droits dus aux enfants et pour répondre aux aspirations des adultes à la paix, à la vie et à la liberté; g) veiller à ce qu'un cours sur la mobilisation sociale soit dispensé à la Universidad del Vale; h) renforcer les alliances avec le secteur privé.

Liens entre les programmes

23. Les trois programmes fonctionneront en symbiose. L'expérience venant de l'exécution du programme pour le développement local servira au programme pour les politiques publiques. Le programme pour le développement local comportera une composante pour la communication et la mobilisation sociale et fournira une expérience utile pour le programme national de mobilisation sociale. Simultanément, les programmes pour les politiques publiques et pour la communication pourront apporter une collaboration stratégique au programme pour le développement local. Les programmes pour le développement local et pour la communication stimuleront la participation du public pour appuyer les actions menées dans le domaine des politiques publiques. Les trois programmes auront une composante permanente pour la mobilisation des ressources.

Suivi et évaluation

24. Le bureau de l'UNICEF en Colombie exécutera trois opérations de suivi des programmes en 1999 : deux opérations internes et une en collaboration avec tous les homologues, les partenaires du système des Nations Unies et les partenaires bilatéraux. Les comités de projet mis en place dans le cadre du précédent programme de pays serviront à assurer un suivi constant et à apporter les ajustements nécessaires.

Coordination avec les autres organismes des Nations Unies

25. L'UNICEF collaborera étroitement avec les organismes des Nations Unies et les institutions bilatérales pour mettre en oeuvre et réviser le programme de

pays. Le Fonds renforcera ses liens de programme en participant aux groupes thématiques de l'Organisation des Nations Unies et aux autres groupes de travail créés pour des zones géographiques spécifiques. Il collaborera étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'OMS pour réaliser les objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Le Programme des Nations Unies pour le développement participera au suivi de l'Initiative 20/20, et l'ensemble du système des Nations Unies interviendra dans le suivi des conférences mondiales. Le programme de pays permettra d'enrichir l'expérience utilisable par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et tirera également des enseignements de cette initiative. Il recherchera l'appui des institutions bilatérales et des organismes des Nations Unies pour les activités en faveur de la paix, de la vie et de la liberté.

Gestion du programme

26. La gestion du programme sera coordonnée par une équipe placée sous la responsabilité du nouvel Office colombien pour la coopération extérieure et comprenant des représentants de tous les ministères, institutions et partenaires de la société civile, et de l'UNICEF et d'autres organismes. Des comités opérationnels similaires continueront de fonctionner à l'échelon des municipalités où s'appliquent des plans de développement local. La conclusion d'alliances appropriées jouera un rôle déterminant dans la mobilisation des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs envisagés. L'excellence de la gestion sera le mot d'ordre à tous les niveaux.

Tableau

Budget de programme/frais de personnel

PAYS : COLOMBIE
PROGRAMME : 1998-1999

| DOMAINES DE PROGRAMME ET SOURCES DE FINANCEMENT | BUDGET DE PROGRAMME | | | | POSTES ^a | | | | | | | | FRAIS DE PERSONNEL ^b | | | | | | | |
|--|---|---------|-----------|-----------|---------------------|-------|------|------|------|------|----|----|---------------------------------|-------|---------|---------|-----------|---------|-----------|--|
| | MCR | FSD | FSN | Total | D2/L7 | D1/L6 | P/L5 | P/L4 | P/L3 | P/L2 | AI | AN | SG | Total | AI | Local | Total | | | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| MASSE COMMUNE DES RESSOURCES | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilisation sociale et communication | 260 000 | | | 260 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 104 429 | 104 429 | | | |
| Politiques publiques | 300 000 | | | 300 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 4 | 0 | 136 536 | 136 536 | | | |
| Développement local | 280 000 | | | 280 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 3 | 0 | 148 728 | 148 728 | | | |
| Programme andin | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Programme sous-régional amazonien | 0 | | | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| TOTAL MCR | 840 000 | | | 840 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 7 | 10 | 0 | 389 693 | 389 693 | | | |
| FONDS SUPPLÉMENTAIRES ^c | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Mobilisation sociale et communication | | 290 550 | 769 450 | 1 060 000 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 118 831 | 80 394 | 199 225 | | | |
| Politiques publiques | | 0 | 280 000 | 280 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Développement local | | 0 | 660 000 | 660 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Programme andin | | 0 | 900 000 | 900 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| Programme sous-régional amazonien | | 0 | 500 000 | 500 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | |
| TOTAL FS | | 290 550 | 3 109 450 | 3 400 000 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 118 831 | 80 394 | 199 225 | | | |
| TOTAL MCR et FS | 840 000 | 290 550 | 3 109 450 | 4 020 000 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 8 | 13 | 118 831 | 470 087 | 588 918 | | | |
| BUDGET D'APPUI | Dépenses de fonctionnement | | | 209 440 | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Personnel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL GÉNÉRAL, MCR, FS et BA | | | | | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 | 2 | 4 | 9 | 15 | 254 232 | 520 131 | 774 363 | | | |
| | | | | | 0 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 3 | 8 | 17 | 28 | 373 063 | 990 218 | 1 363 281 | | | |
| | Nombre de postes et frais de personnel | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Cycle actuel de programmation | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | A la fin du cycle de programmation proposé (à titre indicatif uniquement) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | | | | 3 | 7 | 17 | 27 | | | | | | | | | 373 063 | 990 218 | 1 363 281 | |
| | | | | | 3 | 8 | 17 | 28 | | | | | | | | | 373 063 | 990 218 | 1 363 281 | |

MCR = Masse commune des ressources
FS = Fonds supplémentaires
FSD = Fonds supplémentaires disponibles
FSN = Fonds supplémentaires nouveaux
AI = Administrateurs recrutés sur le plan international
AN = Administrateurs recrutés sur le plan national
SG = Agents des services généraux
BA = Budget d'appui

^a Chaque poste, quelle que soit sa source de financement, est au service du programme de pays dans son ensemble.

^b Hors assistance temporaire et heures supplémentaires.

^c Les programmes andin et amazonien financés par des fonds supplémentaires ont été approuvés antérieurement par le Conseil d'administration.